

RENTREE SCOLAIRE 12 MAI 2020

INFORMATION AUX FAMILLES

RPI DES COTES

ECOLE DE THILLOT SOUS LES COTES, HANNONVILLE SOUS LES COTES ET SAINT MAURICE SOUS LES COTES



✓ ORGANISATION SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE, rédigée par les équipes éducatives

Chers parents,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre collaboration lors de ces dernières semaines d'école à la maison. Vous nous avez permis de poursuivre cette continuité pédagogique et, sans vous, cela n'aurait pas été possible. Un grand merci de toute l'équipe enseignante.

Nous vous informons également que cette rentrée se fera **sur une base de volontariat**, c'est-à-dire que **c'est vous, parents, qui décidez du retour de votre enfant en classe.**

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant revienne en classe, **il devra obligatoirement poursuivre l'école à la maison.** L'enseignement à distance sera aménagé et allégé en raison de la présence des enseignants en classe.

C'est pourquoi, en ayant les modalités du retour en classe, vous pourrez ainsi affiner votre réflexion et prendre votre décision. Cette décision sera valable jusqu'au 2 juin.

En accord avec les Codecoms, nous nous sommes arrêtés sur l'organisation ci-dessous pour **une rentrée le mardi 12 mai 2020. Le lundi 11 mai est un jour de rentrée pour les enseignants** afin de préparer les conditions matérielles, de s'harmoniser pour préparer au mieux cette rentrée si inédite.

Nous ne ferons pas l'enseignement de la même manière qu'avant le confinement. Selon les dernières directives ministérielles, il nous est demandé de travailler prioritairement en français, en mathématiques et en EPS.

1. ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

EFFECTIF maximum par classe : 15 ELEVES

• ECOLE DE THILLOT SOUS LES COTES

En ce qui concerne **les élèves de PS et MS**, nous n'envisageons **pas de rentrée** pour ces 2 niveaux.

En effet, le protocole sanitaire de réouverture des écoles énoncent que les élèves ne peuvent jouer avec du matériel commun (pâte à modeler, jeux de construction...) et ne peuvent utiliser les coins de jeux garage, poupées, marchande.

Nous pensons que les gestes barrières et la distanciation sociale seront fort compliqués à mettre en place

et à faire respecter pour des enfants de 3 et 4 ans, notamment aux moments de la sieste et/ou de d'habillage, et du passage aux toilettes.

C'est pourquoi, nous optons pour que nos élèves de PS et MS poursuivent l'école à la maison, comme elle s'est déroulée jusqu'à présent. La continuité pédagogique à distance pour les PS et MS sera assurée par Mme Miksa.

Seuls les GS feront leur rentrée à l'école de Thillot à partir du mardi 12 mai 2020.

Les élèves de GS viendront à l'école en alternance une semaine sur deux, organisés en demi-groupes. Les groupes seront communiqués par Mme Deloge, qui assurera l'enseignement en classe.

- 1^{ère} groupe : du mardi 12 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020
- 2^{ème} groupe : rentrée le lundi 18 mai 2020 et le mardi 19 mai 2020

- **ECOLE D'HANNONVILLE**

La classe de CP de Mme Paul fonctionnera à partir du mardi 12 mai 2020 de manière habituelle, sans alternance et en totalité.

- **ECOLE DE SAINT MAURICE**

- Pour l'instant, la classe de Mme Beck Raveau ne respecte pas les conditions fixées par le protocole sanitaire national. Les élèves de sa classe continueront donc l'enseignement à distance.
- La classe de CE1 de Mme Rocquin fonctionnera toutes les semaines, sans alternance, et en totalité
- La classe mixte de Mr Wenger fonctionnera en alternance.

Semaine du 12 au 15 mai 2020 :

- La classe de CE1 de Mme Rocquin (qui peut être accueillie en totalité)
- Les élèves de CM2 de Mr Wenger

Semaine du 18 au 19 mai 2020 :

- La classe de CE1 de Mme Rocquin (qui peut être accueillie en totalité)
- Les élèves de CM1 de M Wenger

2. PRINCIPES GENERAUX (protocole sanitaire) à respecter pour les adultes et les enfants :

- **AUCUNE ENTREE DE PARENTS DANS L'ECOLE**

- Les parents s'engagent à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de symptômes** évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille ou de **fièvre (37.8)**
- **Distanciation sociale de 1m entre chaque personne** : les adultes de l'école s'efforceront de la faire respecter tout en étant conscients de la difficulté que cela peut représenter.
- **Application des gestes barrières notamment le lavage des mains** : en arrivant, avant et après un passage aux toilettes, avant et après la récréation, avant et après le repas et lorsque l'enfant tousse ou éternue.
- **Récréation échelonnée** afin que les groupes classes ne se rencontrent pas. Les jeux de ballons et de contact sont à proscrire.

- **Port du masque pour les adultes** de l'école obligatoire pour toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.
- **Pas de partage de matériel** entre enfant, pas de matériel à rapporter (sauf cartable et sac de pique-nique) de la maison.

3. REPONSES DES FAMILLES :

Par cette organisation, vous l'aurez compris, votre enfant pourra aller à l'école :

- Soit toutes les semaines ;
- Soit une semaine sur 2, pour certains niveaux ;
- Ou pas du tout pour les PS et MS et la classe de Madame Beck Raveau.

Nous demandons **A TOUS LES PARENTS d'envoyer un mail à l'enseignant de votre enfant (même si vous avez plusieurs enfants)** en précisant :

- ☐ **Votre décision :** votre enfant sera-t-il présent à l'école à la rentrée du 12 mai (suivant l'organisation pédagogique) ?
- ☐ **Situation particulière** que vous souhaitez faire connaître à l'école.

✓ L'ORGANISATION SANITAIRE

L'organisation de l'accueil des élèves de GS, CP, CE1, CM1 et CM2 au sein des 3 écoles du RPI des Côtes à partir du 12 mai 2020 est établie sur la base des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020.

Celle-ci entre dans le cadre du protocole sanitaire – guide relatif aux écoles maternelles et élémentaires, réalisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse avec le concours de Bureau Veritas Exploitation.

Elle émane d'une collaboration entre les services de l'Education Nationale, les équipes éducatives du RPI des Côtes et les deux Communautés de Communes et repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Le maintien de la distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, sanitaires, etc.).
- L'application des gestes barrière, en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.
- La limitation du brassage des élèves avec des effectifs limités dans les classes
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. En école maternelle, l'enseignante sera accompagnée des deux ATSEM dont les missions essentielles seront concentrées sur le nettoyage et désinfection des locaux au fil de l'eau dans la journée. Dans les écoles de Saint-Maurice-sous-les-Côtes et d'Hannonville du personnel de la collectivité sera présent également pour une désinfection régulière.

✓ TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires sont assurés normalement et aux horaires habituels à partir du mardi 12 mai 2020 : matin, midi, soir.

Au regard du nombre réduit de sections accueillies au sein des écoles, les règles de distanciation physique seront respectées dans le bus.

Si une progression croissante des effectifs scolaires, avec l'entrée d'autres sections à partir du mois de juin, devait remettre en cause le principe incontournable de distanciation physique, l'alternance des jours d'écoles en fonction des sections s'imposera.

Un lavage des mains systématique est prévu dès l'entrée dans l'école à l'arrivée des enfants.

✓ PAUSE MERIDIENNE

Jusqu'à nouvel ordre, les repas seront « tirés du sac », repas conservés jusqu'à sa consommation à température ambiante.

Ils seront pris au sein de chaque école dans une salle spécifique et dédiée dans le respect des mesures sanitaires :

- Ecole d'Hannonville : deuxième salle de classe vide
- Ecole de Thillot : salle communale
- Ecole de Saint Maurice : Maison de la Crouée

La maîtrise du risque sanitaire est à privilégier dans l'élaboration du « panier repas ».

Nous vous demandons de fournir une petite bouteille d'eau à votre enfant.

Les parents doivent remonter les besoins de prise en charge du 12 au 29 mai 2020 aux écoles afin d'anticiper la mise en œuvre et l'adaptation du service.

Les Communautés de Communes mettent à disposition les équipes d'animation sur place pour la prise en charge des enfants sur le temps de la pause méridienne.

Une nouvelle communication aux familles sera faite en cas d'ouverture de la restauration scolaire de Vigneulles permettant la livraison de repas à l'école de Saint-Maurice.

✓ ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les accueils périscolaires sont maintenus :

- Accueil périscolaire du soir à Thillot sous les Côtes dans les conditions de fonctionnement habituelles (jours, lieux et horaires identiques)
- Accueil périscolaire du matin et du soir à Saint Maurice sous les Côtes (horaires réduits, accueil le matin à 8h00 et jusqu'à 18h00 le soir)

Les parents doivent remonter les besoins de prise en charge pour la période du 12 au 29 mai 2020 aux écoles afin d'anticiper la mise en œuvre et l'adaptation du service.